

Lettre d'information DOC-MOEL

N°49 – juillet 2021

À la Une

Publications et pilons



■ Nouvelles publications

- Parcours « Les métiers du médical ».

■ Publications pilonnées (commission de péremption de juin 2021)

- **Parcours** : « Les métiers de la défense », « Les métiers de l'énergie », « Les métiers de la finance banque assurance » et « Les métiers de la sécurité ».

- **Infosup** : « Bac STI2D » et « Bac STMG ».

- **Zoom** : « Les métiers du commerce de gros » et « Les métiers des entreprises du commerce et de la distribution ».

- **Annuaire** : « Handicap visuel », « Handicap auditif » et « Handicap moteur ».

■ Mise en ligne de la V4 du **site Onisep.fr** avec de nouveaux moteurs de recherche le 6 juillet.

■ L'**URL de FAQ Venir étudier en France** est désormais <https://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Venir-etudier-en-France-Questions-reponses>.

Enseignement secondaire



■ Vacances apprenantes

Le dispositif est renouvelé pour l'été 2021 : <https://www.education.gouv.fr/les-vacances-apprenantes-303834>. Cf. le modèle « Opération vacances apprenantes (coronavirus été 2020 reconduite en 2021) ».

■ Circulaire de rentrée 2021

La circulaire de rentrée est parue au BO du 24 juin : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo25/MENE2119494C.htm>.

■ Harcèlement scolaire

Le programme de lutte contre le harcèlement « pHARe », expérimenté depuis 2 ans, dans 6 académies sera généralisé à l'ensemble des établissements à la rentrée 2021 : <https://www.education.gouv.fr/lancement-du-programme-phare-rentree-2021-generalisation-tous-les-etablissements-du-programme-de-323432>.

■ Nouvelle vague de labellisation « Internats d'excellence »

La liste des « internats d'excellence » s'allonge de 253 établissements. Cette seconde phase de labellisation s'adosse à une première de 54 établissements, en lien avec le plan de relance. Le label est attribué pour 5 ans à 76 collèges, 164 lycées ainsi que 2 établissements dédiés à l'enseignement adapté, 2 écoles régionales de 1er degré, 4 cités scolaires, 3 établissements agricoles et 2 Creps. L'objectif du ministère de l'Éducation nationale : 30 000 nouveaux élèves accueillis dans ces 307 internats d'ici la

rentrée 2022.

Pour plus d'informations et consulter la carte des établissements :

<https://www.education.gouv.fr/vivre-sa-scolarité-dans-un-internat-d-excellence-322693>. Voyez également le site Eduscol : <https://eduscol.education.fr/913/l-internat-d-excellence>.

Cf. modèle « Internat d'excellence »

- **Un nouvel enseignement facultatif de « Français et culture antique »** sera proposé à titre expérimental à la rentrée 2021 en classe de 6^e. Pour plus d'informations : <https://www.education.gouv.fr/nouvel-enseignement-facultatif-de-francais-et-culture-antique-pour-la-classe-de-sixieme-308426>.

Cf. le modèle « Latin en 5e / Grec en 3e (utilité d'étudier les langues anciennes) ».

■ **Examen du bac général et technologique : projets d'ajustements dès 2022**

Le ministre chargé de l'Éducation nationale a proposé le 28 juin de procéder à des ajustements sur les modalités d'évaluation du baccalauréat général et technologique à compter de la session 2023 avec une session 2022 aménagée car transitoire :

<https://www.education.gouv.fr/ajustements-proposees-pour-le-baccalaureat-general-et-technologique-compter-de-la-session-2022-323861>. Aucun texte officiel n'est paru, et il ne s'agit, à ce stade, que de propositions.

■ **Bac général : deux notes d'information statistiques de la DEPP sur les choix d'enseignements des lycéens.**

- « **Des choix de spécialités plus classiques en première comme en terminale pour les élèves d'origine sociale favorisée - Résultats de la première cohorte du nouveau baccalauréat général** », [Note d'Information n° 21.22](#), mai 2021. La doublette la plus fréquente en terminale est « mathématiques, physique-chimie », issue pour moitié de la triplette « mathématiques, physique-chimie, SVT ». C'est la doublette avec la plus importante surreprésentation d'élèves d'origine sociale très favorisée. La deuxième doublette la plus fréquente est « histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP), SES » où quatre élèves sur dix ont choisi les mathématiques en troisième enseignement de spécialité en première. Les enseignements de spécialité artistiques sont les moins fréquemment abandonnés, avec les SES, entre la première et la terminale.
- « **39 % des élèves de terminale générale suivent un enseignement optionnel en plus de leurs deux enseignements de spécialité** », [Note d'Information n° 21.23](#), mai 2021. On y apprend notamment que 61 % des élèves ont fait le choix de ne suivre aucun enseignement optionnel. 59 % des élèves de terminale font des mathématiques, soit en enseignement de spécialité, soit en enseignement optionnel et 84 % des élèves qui faisaient des mathématiques en première en font encore en terminale. Les élèves d'origine sociale très favorisée sont surreprésentés parmi les élèves qui suivent un enseignement optionnel, en particulier « mathématiques expertes ».



■ Réforme des diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture (DEAS / DEAP), rentrée 2021

Afin de renforcer l'attractivité de la profession et de répondre aux besoins de professionnels formés tout au long de l'année, une réforme de la formation a été décidée.

La formation est réformée et harmonisée au niveau des deux diplômes : 22 semaines de formation théorique, 22 semaines de stages (**12 mois** au lieu de 10). Des actes de soins supplémentaires sont introduits dans les référentiels, assurés sous la responsabilité des infirmiers.

Les élèves et apprentis entrant en formation à la rentrée de septembre 2021 obtiendront le DEAS et le DEAP de **niveau 4 (bac)**. Les élèves et apprentis entrés en formation avant cette date obtiennent les DEAP ou DEAS de niveau 3 (CAP).

A compter de 2023, tous les instituts de formation ou groupements d'instituts de formation organiseront au moins deux rentrées (septembre et janvier-mars), voire plus (selon les besoins en professionnels au niveau des territoires).

■ Projet de création du DEUST Préparateur/Technicien en pharmacie, rentrée 2021

Depuis plusieurs années, une réflexion est en cours sur la formation menant à la profession réglementée de préparateur en pharmacie. En effet, le BP, de niveau bac, se prépare en 2 ans après le bac car les fonctions exercées par les préparateurs exigent un niveau supérieur au bac aujourd'hui.

Un DEUST Préparateur/technicien en pharmacie (bac+2) serait créé à la rentrée 2021. Préparé en 2 ans, uniquement en apprentissage, il permettrait l'exercice du métier de préparateur en pharmacie. Une dizaine d'universités devraient proposer cette formation dès la rentrée 2021 (en cours d'accréditation) : Aix-Marseille, Angers, Besançon, Lille, Lyon1, Nantes, Paris, Reims, Strasbourg, Tours, Toulouse 3. Aucun texte officiel n'est paru à ce jour.

Ce DEUST ne remplace pas le BP Préparateur en pharmacie qui sera toujours proposé par ailleurs.

■ Projet de révision du diplôme d'Etat d'Accompagnant Éducatif et Social, rentrée 2021

À compter de septembre 2021, les trois spécialités du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social devraient fusionner pour permettre aux futurs professionnels d'exercer dans l'ensemble des secteurs d'intervention. L'épreuve écrite d'admissibilité serait remplacée par une admission sur dossier. Le volume horaire de la formation théorique devrait par ailleurs être augmenté. Le DE serait organisé en 5 blocs de compétences. Aucun texte officiel n'est paru à ce jour.

■ Projet de réforme du DE Ambulancier, 2022

Une réforme du DE d'ambulancier est envisagée pour début 2022. Le référentiel d'activités et de compétences, organisé en blocs de compétences, pourrait permettre de déterminer des équivalences avec le référentiel de certification des aides-soignants, des auxiliaires de puériculture et des assistants de régulation médicale. D'autres passerelles pourraient être créées avec certains bacs professionnels en lien avec ce métier. Le référentiel de formation serait actualisé et la durée de formation adaptée. Les modalités d'admission évolueraient également. Aucun texte officiel n'est paru à ce jour. Parallèlement, des travaux seront engagés afin d'ouvrir le diplôme à la VAE.



■ Expérimentation bac pro-BTS/A

L'expérimentation menée depuis la rentrée 2017 afin de favoriser la poursuite d'études des bacheliers professionnels en BTS est prolongée pour une durée de 6 ans à compter de la rentrée 2017 (4 ans à compter de la rentrée 2019 pour les BTSA). [Décret n° 2021-227 du 26 février 2021 pour les BTS](#) et [décret n° 2021-228 du 26 février 2021 pour les BTSA](#).

■ Programmes de la 1^{re} année de BUT

Les programmes nationaux de la 1^{re} année de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » applicables à compter de la rentrée 2021-2022 sont parus au [BO ESR spécial du 17 juin](#). L'annexe 1 présente les dispositions générales. Les programmes nationaux des 24 spécialités de BUT (1^{res} années) sont définis dans les annexes 2 à 25.

Les anciens PPN ([programmes pédagogiques nationaux](#)) des DUT continuent de s'appliquer pour les étudiants en cours de formation en DUT jusqu'à l'année 2022-2023 incluse. Les étudiants encore en formation de DUT à la rentrée 2023-2024 seront intégrés dans l'année de licence pro BUT correspondante.

Les programmes du BUT intègrent normalement 1/3 d'adaptations locales. Cependant, à titre dérogatoire la rentrée 2021, ces adaptations locales ne sont pas intégrées dans les programmes nationaux de la 1^{re} année, ce qui n'empêche pas les départements qui le souhaitent de les proposer. A compter de la rentrée 2022, tous les programmes nationaux intégreront 1/3 d'adaptations locales.

Les programmes de BUT2 et BUT3 seront présentés au CNESER en avril 2022 pour l'ensemble des spécialités. (Source : [compte rendu du CNESER du 11 mai dans OnisepDoc](#)).

■ Diplôme national de master

Un décret fixe (comme chaque année) la liste limitative des formations dans lesquelles l'admission en seconde année du 2^e cycle conduisant au diplôme national de master (M2) peut dépendre des capacités d'accueil des établissements et, éventuellement, être subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043606203>.

■ « Hausse des effectifs universitaires en 2020-2021, portée par les néo-

bacheliers », [Note flash n° 10 du Sies](#) de juin 2021. En 2020-2021, le nombre d'étudiants inscrits en université progresse de 0,8 % par rapport à 2019-2020. Les effectifs augmentent nettement en cursus licence (+ 1,6 %), avec un plus grand nombre de nouveaux bacheliers accueillis (+ 4,5 %) à la suite de la forte hausse du taux de réussite au baccalauréat. En master, les effectifs sont stables et en doctorat les inscriptions continuent à diminuer (- 2,3 %). La réforme des études de santé a un impact sur les inscriptions en licence générale, particulièrement en sciences. Dans le contexte de la crise sanitaire, les inscriptions d'étudiants en mobilité internationale reculent de 6 %.

■ La Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) a publié un « [Avis pour un enseignement supérieur respectueux des droits fondamentaux : se doter des moyens de cette ambition](#) » au JO du 6 juin 2021.

Dans cet avis, la CNCDH montre que le manque généralisé de moyens accordés à l'enseignement supérieur remet en question le respect des droits fondamentaux. Il se manifeste par des inégalités d'accès à l'information, des traitements différenciés et par un manque de transparence en matière d'orientation. Il entrave également l'accueil et l'accompagnement des étudiants et limite de façon croissante la liberté académique.

Parmi les 14 recommandations qu'elle formule, la CNCDH invite à renforcer les systèmes d'orientation publics, notamment à l'adresse des élèves de milieux sociaux défavorisés, et s'interroge sur les conséquences de la non-anonymisation du lycée d'origine dans Parcoursup. Elle recommande également une vigilance accrue concernant le mode de financement par appel à projet qui s'est généralisé dans les dernières années.

Formation continue



■ La fin du DIF pour les salariés

Les salariés pouvaient transférer leurs droits acquis au titre du DIF en 2014 (ou avant) sur le CPF jusqu'au 30 juin 2021 (la date initiale était le 31 décembre 2020). Le site ayant été saturé, quelques jours supplémentaires ont néanmoins été accordés pour effectuer les démarches. NB : les agents publics ne sont pas concernés par la monétisation du CPF.

■ Missions des CARIF-OREF

Un [décret](#) du 22 juin 2021 précise et inscrit dans le code du travail les missions de service public des Carif-Oref et de RCO, le réseau des Carif-Oref. Jusqu'à la publication de ce texte, les missions des Carif-Oref étaient définies par une circulaire du ministère du Travail, tandis que celles de RCO ne faisaient l'objet d'aucune définition légale. Dans le cadre de sa mission de service public de l'orientation et de la formation professionnelle, les **missions des Carif-Oref** (centres d'animation, de ressources et d'information sur la formation-observatoires régionaux de l'emploi et de la formation) consistent à :

- collecter les informations relatives à l'offre de formation en apprentissage et de formation professionnelle continue à destination des personnes sans emploi ;
- analyser les informations et les données relatives aux modalités d'accès à la formation et aux rapports entre la formation et l'emploi au niveau régional, notamment les évolutions de l'emploi, de la formation, de l'orientation et de l'insertion professionnelles, les besoins en compétences, en qualifications et en acquis de l'expérience, les caractéristiques des organismes de formation ainsi que la situation socio-économique du territoire ;
- animer et accompagner au niveau régional la professionnalisation des acteurs et opérateurs dans le domaine de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelle, en assurant notamment la veille sur les outils d'innovations technologiques et pédagogiques en matière d'orientation et de formation professionnelles, ainsi que leur diffusion ;
- mettre en œuvre au niveau régional toute autre action en matière d'information sur l'offre de formation qui lui est confiée dans le cadre de ses missions.

Le **réseau des Carif-Oref**, doté de la personnalité morale et composé des Carif-Oref volontaires, exerce désormais des missions d'appui aux ministres chargés de l'orientation et de la formation professionnelle et aux présidents des conseils régionaux dans la mise en œuvre des politiques relatives à l'orientation et à la formation professionnelle.

Crise sanitaire



■ Remise du rapport « [#marentrée2021, un désir de rentrée](#) »,

Les conclusions du groupe de travail animé par Françoise Moulin-Civil sur la préparation de la rentrée étudiante 2021 ont été remises le 1er juillet 2021. Le rapport comporte un ensemble de recommandations articulées entre elles pour sécuriser la rentrée sur le plan sanitaire, accompagner socialement et pédagogiquement les étudiants, et donner une nouvelle impulsion à la vie étudiante.

- « **Génération Covid : comment les jeunes des grandes écoles voient-ils leur avenir professionnel ?** », [Baromètre CGE-BCG-Ipsos](#), mai 2021. La pandémie a été vécue comme une véritable déflagration pour les étudiants et les jeunes diplômés des grandes écoles qui redoutent, à court terme, leur entrée dans le monde du travail. Malgré le choc, la crise n'a pas bouleversé les tendances de fond et les aspirations professionnelles des jeunes talents, de plus en plus exigeants en matière d'engagement des acteurs économiques et en quête de sens à l'échelle individuelle.
- La **Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) a publié un avis** « [Etat d'urgence sanitaire : le droit à l'éducation à l'aune de la Covid-19](#) » au JO du 31 mai 2021. L'avis alerte sur l'urgence de garantir l'égalité des chances et le droit à l'éducation pour tous et offre de nouvelles perspectives pour construire une école plus respectueuse des droits. Cet avis formule neuf recommandations à l'attention des pouvoirs publics parmi lesquelles une recommandation sur la nécessité d'augmenter les effectifs des enseignants et une autre invitant à l'élaboration d'un plan vacances favorisant la mixité sociale et l'égalité des chances.

Grenelle de l'éducation



Les conclusions ont été remises le 26 mai. Retrouvez les 12 engagements en matière de carrière, de rémunération, de formation continue et de conditions d'exercice des métiers de l'éducation, ainsi que le calendrier de déploiement des mesures sur <https://www.education.gouv.fr/grenelle-de-l-education-12-engagements-pour-renforcer-le-service-public-de-l-education-323387>.



Modifications dans les modèles

Modifications



- L'actualisation des **modèles sur les études de santé PASS / L.AS** est terminée, merci de prendre connaissance en particulier des deux modèles PASS / L.AS qui ont été complétés suite aux nombreuses questions posées. Nous espérons que les informations ajoutées vous permettront de mieux comprendre les itinéraires possibles. N'hésitez pas à poser des questions ou communiquer vos remarques au pôle documentaire. Des éléments de cadrage sont attendus du MESRI.
- Les vignettes des **guides** ont été supprimées ainsi que la majorité des renvois sur les guides inclus dans les modèles. En 2022, les pages nationales des guides Sup et post 3e seront mises en ligne sur Onisep.fr et à disposition des régions pour l'édition des guides.
- Les renvois sur **les publications régionales et les rubriques régionales** du site Onisep sont en cours de suppression.
- À venir : les modifications liées au changement du moteur d'Onisep.fr.

Retrouvez toutes les lettres d'information DOC-MOEL en format pdf sur [OnisepDoc](#).